



Les sources des droits subjectifs extra-patrimoniaux ?

Par **ciobar**, le **12/10/2012** à **17:09**

Bonjour, je suis étudiant en université de droit et j'ai cette question qui me pose nombre de problèmes.

En effet je sais définir les termes de la question mais lorsque vient le temps de la problématique et du plan je n'y arrive plus.

Je sais que les sources des droits subjectifs sont les actes juridiques et la jurisprudence mais je ne sais pas du tout les sources des droits extra-patrimoniaux.

Voilà ma question, Si vous pouvez m'aider cela serait avec plaisir.

Merci